

tique du rite de l'écrit magique 法籙, est respecté et austère; quant à Che Hiuantong 史左洞, Tso T'ong-yuan 左通元, et Tseou Yu-houa 鄒鬱華, tous sont purs et exempts de désirs et se nourrissent de *tao*<sup>1</sup>. Si ce n'était pas parce que l'émanation de ce lieu est exceptionnellement merveilleuse, et parce que les cours d'eau et les montagnes y sont lumineux et efficaces, comment se pourrait-il (qu'en cet endroit) il y ait un rassemblement d'excellence et une diffusion de clarté en telle abondance?

Moi, (Yen) Tchen-k'ing, j'ai eu la bonne fortune de recevoir en héritage ce qui restait de toute cette gloire<sup>2</sup>; je me suis donc permis de graver ceci sur le métal et sur la pierre et d'en conserver la mémoire. En ce moment, c'est la sixième année (771), en été, le quatrième mois.

## 8.

*Trois inscriptions de 1010 à 1016 sur la montagne Houa.*

Dans le chapitre cxxviii du *Kin che ts'ouei pien*, Wang Tch'ang a groupé quatre-vingt-six courtes inscriptions, qui commémorent, pour la plupart, des cérémonies taoïstes célébrées sous la dynastie Song, entre 1010 et 1127, au pied du Houa chan, ou Pic de l'Ouest. L'une d'elles mentionne expressément le jet des dragons dans cette vallée de l'immortel 仙谷 où nous savons que se trouvait l'étang Kiu-siang. Cette notice a été gravée ultérieurement, au-dessous du caractère 述 du titre, sur la stèle du Chou cheng song 述聖頌 érigée pendant la période k'ai-yuan (713-742); elle se compose de sept lignes; elle est datée de la neuvième année de l'écrit céleste 天書九年, c'est-à-dire vraisemblablement de la neuvième année en cours depuis l'apparition, en 1008, du fameux écrit céleste qui émerveilla fort l'empereur Tcheng tsong : la date serait donc la neuvième année ta-tchong siang-fou, c'est-à-dire l'année 1016; c'est celle qu'indiqua en effet Wang Tch'ang (*Kin che ts'ouei pien*, chap. cxxviii, p. 2<sup>a</sup>). Cependant le *Houa yo tche* (chap. iv, p. 39<sup>b</sup>) estime que cette date correspond en réalité à la troisième année ta-tchong siang-fou, c'est-à-dire à l'année 1010 : cette opinion s'explique par le fait que le nom du sous-préfet Tchang Tchouo mentionné dans notre inscription apparaît aussi dans deux inscriptions de 1010; mais, comme ce nom figure également dans une autre inscription de 1016, il est évident que sa pré-

1. Ces trois personnages sont vraisemblablement des religieux taoïstes de la montagne Ma-kou, contemporains de Yen Tchen-k'ing.

2. En étant nommé au poste de préfet de la région.